

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS PCD 5542

Code de produit 6600027

Date de publication le 20-Novembre-2016

Numéro de version 05

Date de révisionle 15-Janvier-2021Date de la version remplacéele 17-Décembre-2018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit chimique de traitement photographique (bains de fixation)

Utilisations déconseillées Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Sino Promise High Tech Holdings Limited

Adresse Floor 4, Block A

Waylee Industrial Centre 30-38 Tsuen King Circuit

Tsuen Wan, N.T. Hong Kong

adresse électronique EHS-Questions@sinopromise.com

Numéro d'appel d'urgence 0344 892 0111 (UK) or 01 809 2566 (Ireland)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale Catégorie 4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Résumé des dangers Nocif en cas d'ingestion. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut

provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : HYDROGÉNOSULFITE DE SODIUM, Sodium sulfite, Thiosulfate d'ammonium

Pictogrammes de danger

(!)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Mentions de mise en garde

Prévention

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin// en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

6600027 Version n°: 05 Date de révision : le 15-Janvier-2021 Date d'émission : le 20-Novembre-2016

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations P501

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom chimique | | en % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Notes |
|----------------------------|---|---------|------------------------|----------------------------------|-----------------|-------|
| Thiosulfate d'ammonium | | 50 - 55 | 7783-18-8 231-982-0 | 01-2119537325-41-0006 | - | |
| Classification: | - | | | | | |
| HYDROGÉNOSULFITE DE SODIUM | | 1 - 5 | 7631-90-5 231-548-0 | - | 016-064-00-8 | |
| Classification: | Acute Tox. 4 | ;H302 | | | | В |
| Sodium sulfite | | 1 - 5 | 7757-83-7 231-821-4 | - | - | |
| Classification: | Acute Tox. 4;H302, Aquatic Chronic 3;H412 | | | 2 | | |

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M: facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures Informations générales

de protection individuelles appropriées. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

4.1. Description des premiers secours

Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Inhalation

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Contact avec les yeux

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

inappropriés

Movens d'extinction

Eau pulvérisée. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

appropriés Moyens d'extinction

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. L'incendie ou la chaleur excessive peut produire des produits de décomposition dangereux.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Donnée inconnue

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas goûter ni avaler. Éviter toute exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants Valeur Type

HYDROGÉNOSULFITE DE SODIUM (CAS 7631-90-5)

VME 5 mg/m3

État réglementaire: Limite Indicative

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi

Suivre les procédures standard de surveillance.

recommandées Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

Porter un vêtement de protection approprié. - Autres

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène Mesures d'hygiène

personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer

les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide. Liquide. Forme Couleur Jaune clair Odeur Sans odeur Seuil olfactif Donnée inconnue.

6,1

Point de fusion/point de

congélation

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

> 100 °C (> 212 °F)

Point d'éclair Donnée inconnue. Taux d'évaporation Donnée inconnue

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue.

limite supérieure

Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

18 mm Hg Pression de vapeur

Densité de vapeur 0,6 Densité relative 1,36

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Total

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau **Température**

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue. Viscosité Donnée inconnue. Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire

10.4. Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acides. Bases fortes. Hypochlorite de sodium (blanchiment). Matières

> halogénées. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts. Le contact avec l'hypochlorite de sodium (blanchiment) peut libérer du chloramine (gaz toxique). Le contact avec une base libère des matières inflammables. Le contact avec des bases libère de l'ammoniac.

Ammoniac. Chloramine. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Oxydes de carbone. 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoguer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Prévu pour être un risque faible pour la manipulation recommandée. Inhalation

Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. Contact avec la peau

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Contact avec les yeux

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Résultats d'essais Composants **Espèce**

HYDROGÉNOSULFITE DE SODIUM (CAS 7631-90-5)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Rat 2000 mg/kg

Thiosulfate d'ammonium (CAS 7783-18-8)

Aiguë Oral

DL50 500 - 5000 mg/kg Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

HYDROGÉNOSULFITE DE SODIUM (CAS 7631-90-5)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Sodium sulfite (CAS 7757-83-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

SDS FRANCE 6600027 Version n°: 05 Date de révision : le 15-Janvier-2021 Date d'émission : le 20-Novembre-2016

Facteur de bioconcentration

(FBC)

12.6. Autres effets néfastes

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Ces informations sont fournies pour aider les utilisateurs dans le traitement et l'élimination des

produits, l'emballage des produits et des solutions de travail préparés et utilisés selon les

spécifications Kodak Alaris correcte.

produit des déchets et la solution de travail des déchets devraient tous deux être expédiés en vue de l'élimination des déchets dangereux avec le Code catalogue européen des déchets 20 01 17* photochimiques. Éliminer le produit et la solution de travail conformément à la réglementation

locale / régionale / nationale / internationale .

Emballage contaminé Si bien nettoyé, de préférence par rinçage au moins trois fois avec de l'eau, les déchets

d'emballage de produit peut être consigné pour la récupération en tant que déchets non dangereux avec le catalogue européen des déchets 15 01 06 Emballage mixte. A chaque fois que

cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à

l'emploi.

Tous les autres emballages de produits de déchets contaminés par le produit doit être expédié pour l'élimination des déchets dangereux avec le Code catalogue européen des déchets 15 01 10

emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses.

Produit et solution de travail : 20 01 17* photochimiques. Emballages contaminés du produit : 15 Code des déchets UE

01 10 résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses.

Verontreinigde verpakking van het product : 15 01 10 verpakking die resten van of besmet met

gevaarlijke stoffen.

Informations / Méthodes

d'élimination

Eliminer le produit , la solution et l'emballage des produits contaminés conformément à la

réglementation locale / régionale / nationale / internationale de travail.

Précautions particulières Aucun(e)(s).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non établi.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque

d'exposition. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme

aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimigues. Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses

modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce

produit.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

TBP: Toxique bioaccumulable persistant. vPvB: très persistant et très bioaccumulable.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet. TWA: Moyenne pondérée dans le temps. STEL: Limite d'exposition à court terme.

DL50: Dose létale 50 %.

CL50: Concentration létale médiane. CE50: Concentration effective médiane.

Donnée inconnue. Références

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision Identification du produit et de l'entreprise : Types de matières

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Informations de formation Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

Clause de non-responsabilité

Sino Promise Group ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Nom de la matière : Fixeur et régénérateur KODAK FLEXICOLOR

SDS FRANCE 6600027 Version n° : 05 Date de révision : le 15-Janvier-2021 Date d'émission : le 20-Novembre-2016